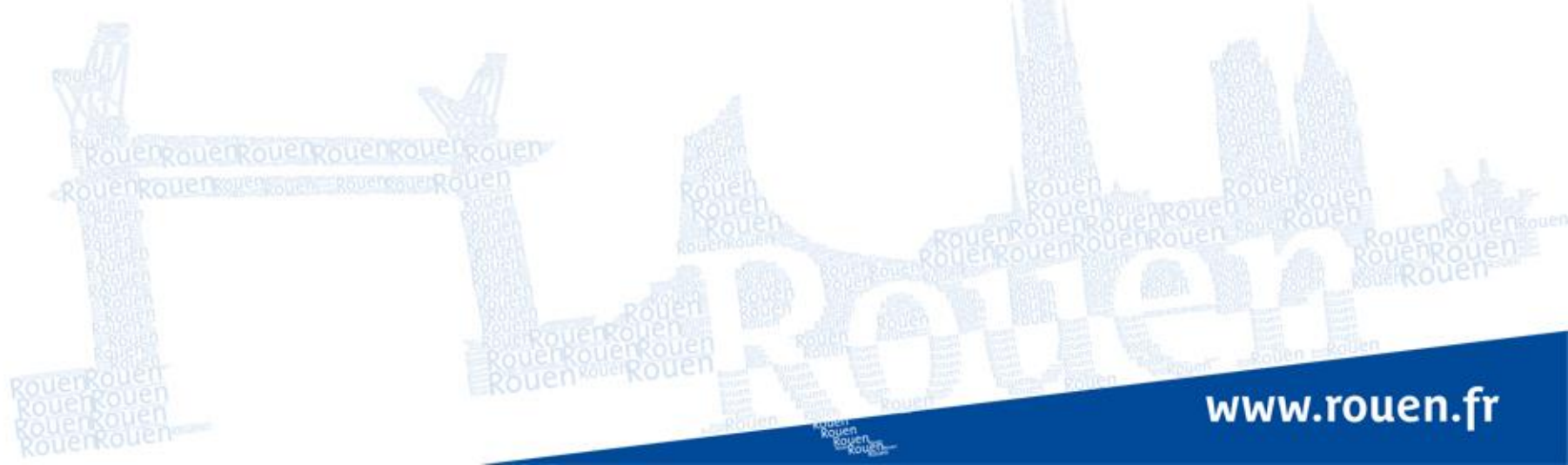




**Santé environnementale et achats publics  
responsables**

# **Politique d'achats responsable de la Ville de Rouen**





# Contexte

- ✓ **Agenda 21** (mai 2011)
  - ✓ Modes de production et de consommation responsables
  - ✓ Exemplarité et capacité d'entraînement de la Ville
- ✓ **Plan Climat Energie Territorial** (octobre 2013)
  - ✓ Efficacité énergétique du bâti
- ✓ **Cit'ergie** (octobre 2013)
  - ✓ Organisation interne
- ✓ **Convention des Maires pour le climat et l'énergie**
- ✓ **TEPCV** (2015)



# Politique d'achats de la Ville de Rouen

- ✓ Formation de l'ensemble des acheteurs à l'évolution du code des marchés publics : **1/2** journée dont ½ heure sur le développement durable
- ✓ Lien étroit avec **le Service de la Commande Publique (SCP)** des marchés pour l'intégration **de** clauses durables dont la clause carbone
- ✓ Conseil technique **auprès des acheteurs** réalisé par la mission développement durable
- ✓ Mise en place d'un indicateur de suivi lié au nombre de marchés avec une clause DD

# Quelques exemples

- ✓ **Marché de prestation intellectuelle**
  - ✓ Clause carbone liée aux déplacements : 20 % du critère de sélection
- ✓ **Marché de renouvellement du parc informatique**
  - ✓ Intégration du coût global : investissement + fonctionnement dans l'évaluation du prix
- ✓ **Marché de renouvellement des denrées alimentaires**
  - ✓ Conditions d'exécution **liées** au Bio pour certains lots
  - ✓ Critères de sélection
    - ✓ Approvisionnement direct : 20 %
    - ✓ Clause carbone : culture sous serre, valorisation des déjections animales, actions d'économie d'énergie : 20 %



# Perspectives d'intégration de la qualité de l'air dans les marchés de travaux

## Le référentiel HQE :

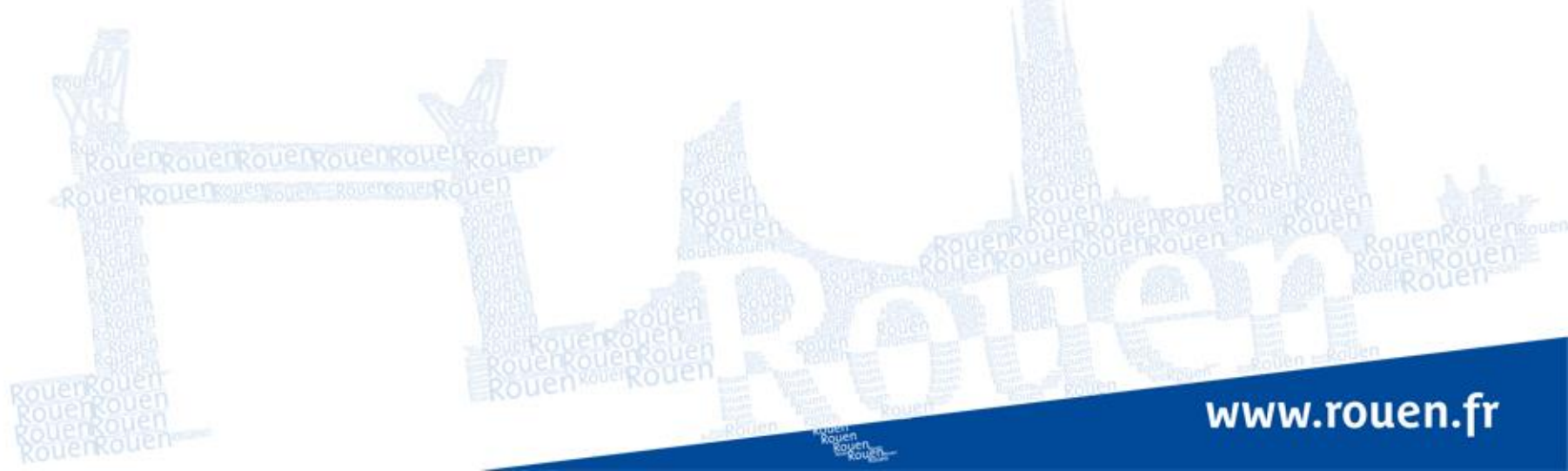
- ✓ Ventilation
  - ✓ Garantir une ventilation efficace et adaptée (étanchéité)
  - ✓ Justifier l'atteinte des débits d'air neuf réglementaires
- ✓ Maîtrise des sources de pollution de l'air intérieur
  - ✓ Les bois sont d'essence naturellement durable, sans traitement préventif ou traités par un produit certifié CTB P+
  - ✓ Pour les produits en contact avec l'air intérieur, les seuils d'émission en COVT et en formaldéhyde sont :
    - ✓ COVT : Classe B (ou  $< 2000 \mu\text{g}/\text{m}^3$ ), classe A (ou  $< 1500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ )
    - ✓ Formaldéhyde : Classe B (ou  $< 120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ )



# Perspectives d'intégration de la qualité de l'air dans les marchés de travaux

Les outils envisagés sont :

- ✓ Le sourçage
- ✓ Les conditions d'exécution
- ✓ Les **spécifications** techniques
- ✓ Les critères de sélection





**Merci de votre attention**

